



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- ★★★★★ Haie ou alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ☆☆☆☆☆ Boisements à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- ▨ Plan visible sur un autre plan
- U** Zone urbaine mixte
- UE** Zone urbaine à vocation d'activités
- A** Zone agricole

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57
 Fax : 03.44.45.04.25

**Commune de
 LA NEUVILLE
 GARNIER**

**PLAN LOCAL
 D'URBANISME**

APPROBATION
 Vu pour être annexé à la
 délibération en date du :
 30 Juin 2013

4d

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Hameau de Malassise"
 Echelle : 1/2000e